

COMMUNE DE CATENAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi seize février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 03 février 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, GUENET Marie, GOSSE Sophie, ROBIN Patrick, HELLUIN Christine, CASTELAIN Mathieu, CATHELIN Delphine, PHILIPPE Éric, FLEURY Jean-Claude, CAUVILLE Philippe, OLIVIER Alain

Absents : QUINTARD Isabelle, DOUBLET Alain

Procuration : DOUBLET Alain donne procuration à OLIVIER Alain

Secrétaire de séance : Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14

Adoption du procès-verbal du conseil du 24 janvier 2023

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023. Aucune remarque n'ayant été émise sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion du budget communal 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget communal 2022 établi par le receveur de la trésorerie de Montville à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget communal 2022.

Compte administratif 2022 - Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Jean-Claude FLEURY** a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 413 328,37 €

Recettes 459 145,86 €

Excédent de fonctionnement 45 817,49 €

Investissement

Dépenses	102 814,11 €	
Recettes	67 733,59 €	
Déficit d'investissement		35 080,52 €

Après intégration des résultats de 2021, l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2022 est de **151 359,55 €** et l'excédent d'investissement cumulé au 31-12-2022 est de **48 756,04 €**.

Le maire se retire du vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget communal 2022

Compte tenu des résultats du compte administratif 2022 et des restes à réaliser, M. le Maire propose l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022	151 359,55 €
Excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2022	48 756,04 €
Restes à réaliser en dépenses	108 330,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement au 1068	59 573,96 €
Excédent de fonctionnement à reporter	91 785,59 €
Excédent d'investissement à reporter	48 756,04 €

L'affectation du résultat communal est approuvée à l'unanimité.

Présentation brève et synthétique du compte administratif communal 2022

Voir annexe jointe

Compte de gestion du budget du lotissement 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget du lotissement 2022 établi par le receveur de la trésorerie de Montville à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget du lotissement 2022.

Compte administratif 2022 - Lotissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Jean-Claude FLEURY** a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	155 416,97 €	
Recettes	155 416,97 €	
Déficit/Excédent de fonctionnement		0,00 €

Investissement

Dépenses	155 416,97 €	
Recettes	155 286,97 €	
Déficit d'investissement		130,00 €

Après intégration des résultats de 2021, l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2022 est de **266 132,13 €** et le déficit d'investissement cumulé au 31-12-2022 est de **155 416,97 €**.

Le maire se retire du vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget lotissement 2022

Compte tenu des résultats du compte administratif 2022, M. le Maire propose l'affectation suivante :

Déficit/Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2022	0,00 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2022	130,00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	266 132,13 €
Déficit d'investissement à reporter	155 416,97 €

L'affectation du résultat du lotissement est approuvée à l'unanimité.

Présentation brève et synthétique du compte administratif du lotissement 2022

Voir annexe jointe

Vote des subventions 2023

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions pour l'année 2023.

Anciens combattants	200,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00
Musée des Sapeurs-Pompiers	100,00
Croquet Club Castagnier	300,00
Lis-moi une histoire	250,00
ASCC	450,00
CLIC (sur facture)	2 200,00
Coopérative Scolaire	350,00

Vélo Club	1 500,00
Comité des Fêtes	1 800,00
Feuilles d'automne	350,00
Coopérative Collège	250,00
Coopérative Lycée	250,00
Association Catenay-Lubien	900,00
CCAS	8 000,00
Autres subventions	2 000,00
TOTAL	19 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

Attribution du marché – Réhabilitation globale et énergétique du foyer communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'appel d'offre du marché alloti sur la réhabilitation du foyer communal déposé sur l'ADM 76 du 07 décembre 2022 au 17 janvier 2023 à 12h00.

Les lots sont les suivants :

- Lot 1 – Désamiantage
- Lot 2 – Terrassement
- Lot 3 – Maçonnerie
- Lot 4 – Charpente / Couverture
- Lot 5 – Menuiserie
- Lot 6 – Isolation intérieure
- Lot 7 – Isolation extérieure
- Lot 8 – Carrelage
- Lot 9 – Peinture
- Lot 10 – Electricité
- Lot 11 – Plomberie
- Lot 12 – Chauffage / Ventilation
- Lot 13 – Cuisine

42 plis ont été reçus. L'analyse des offres a été effectuée par M. Bidault, maitre d'œuvre. Les critères de jugement sont les suivants : Prix 40 % / Technique 60 %.

Suite à l'analyse des offres, il s'avère que :

- Pour le lot 2 : 2 offres ont été reçues :
 - o Le pli 25 n'a pas fourni les documents suffisants pour analyser son offre ;
 - o Le pli 37, selon l'article L 2152-3 du code de la commande public, excède nos crédits budgétaires car le montant est 2 fois supérieur au montant prévisionnel du maitre d'œuvre. C'est une offre inacceptable.
- Pour le lot 7 : aucune offre n'a été remise. Le lot est déclaré infructueux.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue les lots aux prestataires suivants :

Numéro Lot	Nom Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Désamiantage	SARL CMR Pointcarré (77)	9 074 €	10 888,80 €
2	Terrassement	Infructueux		
3	Maçonnerie	Badie Maçonnerie Fresles (76)	24 000 €	28 800 €
4	Charpente/Couverture + option coloration toiture	Eurl Jérôme FOSSE Foucarmont (76)	22 505,46 € + option : 6 726,00 €	27 006,55 € + option : 8 071,20 € €
5	Menuiserie	DH Menuiserie St Denis le Thiboult (76)	17 068,50 €	20 482,20 €
6	Isolation intérieure	CIP Hautbos (60)	27 562 €	33 074,40 €
7	Isolation extérieure	Infructueux		
8	Carrelage/Faïence	Badie Maçonnerie Fresles (76)	19 737,00 €	23 684,40 €
9	Peinture	DDS Peinture Déville-lès- Rouen (76)	3 330,75 €	3 996,90 €
10	Electricité	SCAE Buchy (76)	17 568,00 €	21 081,60 €
11	Plomberie/Sanitaire	BANCE Alexandre Perruel (27)	6 089,00 €	7 306,80 €
12	Chauffage/Ventilation	Clim Ouest Rouen (76)	29 027,00 €	34 832,40 €
13	Cuisine	SAS Bonnet Matériels Ernemont s/ Buchy (76)	17 578,00 €	21 093,60 €

- Déclare infructueux le lot 2 -Terrassement et le lot 7 – Isolation extérieure ;
- Décide de relancer les lots 2 et 7 selon une procédure adaptée ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents aux lots attribués ;
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance
Chantal DONCKELE

Le Maire,
Norbert CAJOT

Présentation brève et synthétique Compte administratif communal - 2022

Population en 2021 : 682 habitants

Dépenses de fonctionnement	413 328,37 €	
Recettes de fonctionnement	459 145,86 €	
Excédent en fonctionnement sur 2022		45 817,89 €

Dépenses d'investissement	102 814,11€	
Recettes d'investissement	67 733,59 €	
Déficit d'investissement sur 2022		35 080,52 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022	151 359,55 €
Excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2022	48 756,04 €
Restes à réaliser en dépenses	108 330,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement au 1068	59 573,96 €
Excédent de fonctionnement à reporter	91 785,59 €
Excédent d'investissement à reporter	48 756,04 €

Taxe foncière bâti	41,94 %
Taxe foncière non bâti	40,95 %

Capital remboursé en 2022 : 23 386,65 €
Intérêts remboursés en 2022 : 1 129,89 €
Ratio dette/recettes de fonctionnement :
 $24 516,54 \text{ €} / 459 145,86 \times 100 = 5,30 \%$
Capital restant dû au 31/12/2022 : 128 084,46 €

Personnel en 2022 :

- 1 agent administratif titulaire
- 3 agents techniques titulaires
- 1 agent administratif contractuel

Coût du personnel -Chapitre 12 : 104 256,92 €

Principaux investissements réalisés en 2022 :

- Clôture + portillon cour garderie : 2 680,80 €
- Changement éclairage public impasse des Charmilles : 2 257,41 €
- Maître d'œuvre Foyer : 12 600,00 €
- Réserve incendie de l'école : 48 421,92 €
- Renouvellement des extincteurs : 878,40 €
- Tondeuse + taille-haie : 2 139,00 €
- Columbarium : 2 234,07 €
-

A Catenay, le 16 février 2023,

Le Maire,
Norbert CAJOT

Présentation brève et synthétique
Compte administratif – 2022
Lotissement du Moulin

Dépenses de fonctionnement	155 416,97 €	
Recettes de fonctionnement	155 416,97 €	
Excédent/Déficit de fonctionnement sur 2022		0,00 €
Dépenses d'investissement	155 416,97 €	
Recettes d'investissement	155 286,97 €	
Déficit d'investissement sur 2022		130,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	266 132,13 €	
Déficit d'investissement reporté	155 416,97 €	

Travaux réalisés en 2022 :

- Fauchages des terrains non vendus pour 130,00 € HT

A Catenay, le 16 février 2023,

Le Maire,
Norbert CAJOT